Enregistrer un contrôle en quelques secondes

Un assistant qui vous guide pas à pas

La page Enregistrer un contrôle a été pensée pour aller vite, y compris debout en chaufferie avec un téléphone dans une main et un thermomètre dans l'autre. C'est un assistant qui vous pose les questions dans l'ordre, étape après étape. Vous n'avez jamais à deviner ce qu'il faut remplir : chaque écran ne vous demande qu'une chose à la fois.

Pour démarrer, ouvrez le menu Suivi sanitaire, puis cliquez sur Enregistrer un contrôle. L'assistant s'ouvre. Suivez le fil.

Les étapes, dans l'ordre

- ? Choisir le domaine. Le carnet vous demande de quoi il s'agit : eau, air ou alimentaire selon votre établissement. Pour un relevé de température d'eau chaude, vous choisissez le domaine eau. Ce premier choix adapte automatiquement la suite.
- ? Choisir le point. Vous sélectionnez l'endroit précis du réseau : un ballon de production, un point de la boucle de retour, un point de soutirage au robinet le plus éloigné. Les points sont ceux qui ont été définis pour votre établissement, vous n'avez qu'à piocher dans la liste.
- ? Choisir ce que vous mesurez. Température, présence de chlore, aspect de l'eau : l'assistant propose les mesures pertinentes pour le point choisi. Sélectionnez celle que vous venez de relever.
- ? Saisir la valeur. Tapez le chiffre relevé, par exemple 56 pour une température de 56 °C. C'est l'étape la plus importante : vérifiez bien votre saisie avant de continuer.
- ? Ajouter un commentaire (facultatif mais précieux). Une note libre pour préciser un contexte : « purge effectuée avant relevé », « robinet peu utilisé », « après remise en route du ballon ». Ces détails aident à comprendre une valeur plus tard.

Une fois ces étapes franchies, vous validez. Le contrôle est enregistré, horodaté à la seconde, et rangé dans l'historique de votre établissement.

La conformité calculée tout de suite

C'est là que le carnet vous fait gagner le plus de temps. Dès que vous saisissez une valeur, il la compare aux seuils réglementaires déjà intégrés et vous affiche immédiatement le résultat, sans que vous ayez à connaître les chiffres par c?ur.

Pour les températures d'eau chaude sanitaire, les repères de l'arrêté du 1er février 2010 sont clairs : la production doit être maintenue à 55 °C ou plus, le retour de boucle à 50 °C ou plus, et l'eau distribuée aux points d'usage doit rester sous 50 °C pour éviter le risque de brûlure. Le carnet sait à quel type de point correspond votre relevé et applique le bon seuil.

- ? Une production à 56 °C ? Vous obtenez un statut conforme, en vert.
- ? Un retour de boucle à 48 °C ? Le statut bascule en non conforme, en rouge, car le seuil de 50 °C n'est pas atteint. Une action corrective est attendue.

- ? Une valeur tout juste à la limite peut afficher un statut de vigilance, en orange, pour vous inviter à garder un ?il dessus.

Vous savez donc, au moment même de la saisie, si votre relevé pose problème. Plus besoin d'attendre une analyse ou de feuilleter un tableau réglementaire.

Sur le terrain, depuis votre smartphone

L'assistant fonctionne aussi bien sur ordinateur que sur téléphone. Sur le terrain, le téléphone est souvent le plus pratique : vous relevez votre température, vous saisissez dans la foulée, et c'est fait. Pas de fiche papier à recopier le soir, pas d'oubli.

Quelques conseils pour une saisie fiable au pied de l'installation :

- ? Laissez couler l'eau le temps nécessaire avant de mesurer une température de soutirage, sinon vous relevez l'eau stagnante du bras mort et la valeur n'a pas de sens.
- ? Vérifiez le point sélectionné avant de valider : sur un réseau qui compte plusieurs ballons, l'erreur est vite arrivée.
- ? Notez en commentaire toute particularité du moment. Une valeur basse expliquée par un commentaire raconte une histoire ; une valeur basse sans explication inquiète inutilement.
- ? Si vous êtes dans une zone sans réseau, saisissez quand même : le carnet peut conserver votre relevé et le synchroniser dès que la connexion revient.

Un piège classique à éviter

Ne saisissez jamais une valeur approximative en vous disant que vous corrigerez plus tard. Un relevé enregistré devient une preuve. Si vous tapez 55 alors que vous avez mesuré 51, votre carnet affichera une conformité qui ne reflète pas la réalité, et le jour d'un contrôle, l'écart pourrait se voir. Mieux vaut une valeur exacte, même gênante, qu'un chiffre arrondi pour faire joli. Le rôle du carnet est justement de vous alerter quand quelque chose ne va pas, pour que vous puissiez agir.